

COMPTE RENDU

REUNION D'INFORMATION DU 31 MARS 2016

Salle de l'Orangerie, Mairie de Clichy-sous-Bois

1 / OBJET DE LA REUNION :

Réunion d'information à destination des commerçants riverains de l'opération T4 jusqu'à Clichy-sous-Bois Montfermeil.

1 / PARTICIPANTS

En Tribune

STIF représenté par Mme C. DASSY
SYSTRA représenté par M. MF. TAVANT
EGIS RAIL représenté par M. G. CORDONNIER
CCI SSD représentée par M. A HOLLEMAERT et Mme A. BELLIER

Ville et Communauté d'agglomération

M. Olivier Klein, Maire de CLICHY-SOUS-BOIS
M. Ansel, Directeur du Cabinet du Maire, CLICHY-SOUS-BOIS
M. Ratsimba, Directeur Général Adjoint au Développement local, CLICHY-SOUS-BOIS
M. Nguyen, Directeur de l'aménagement et du cadre de vie pour les Services Techniques, CLICHY-SOUS-BOIS
M. Bras, Surveillant travaux T4CM, CLICHY-SOUS-BOIS
M. Boucher, Chargé de mission animation et développement commercial/ESS, CLICHY-SOUS-BOIS
Mme Duquenne, Directrice du projet T4CM, GPGE

Commerçants

M. Abdesselan, propriétaire de locaux à Anatole France
M. Sérandia, Boucherie
M. Meddah, Primeur
M. Ramdani, Auto-école
M. Guerrier, Tabac
M. Lounissi, Boulangerie
M. Boukhalfa, Coiffure
Mme Abulan et M. Aclan, Supermarché Ela
Mme Inci, Bar
M. Kissi, Délice des Genettes et Laverie
M. Najim, Mini Marché
Mme Mandangi, Exo la Grace et coiffure
M. Yildiz, Bosphore Café
Mme Massouf, Couleurs du monde
M. Ayoub, Pacco city
M. Vimenyoh, Dream Team Industry

2 / QUESTIONS

Questions travaux

- Depuis la suppression du bus 601 sur Maurice Audin, nous souffrons énormément d'une baisse de la fréquentation de nos commerces. Pouvez-vous remettre en place cette ligne soit par des navettes ou minibus, soit temporairement en fonction des travaux ?

Par ailleurs, il est important que la voie soit en sens montant et non en sens descendant.

Cela fait environ 1 an que cette ligne a été déviée et, il n'est pas possible pour le transporteur Transdev, de rétablir cette ligne de bus.

En effet, d'important travaux d'assainissement ont eu lieu jusqu'à mi-mars ce qui justifie la déviation de la ligne pour des raisons de sécurité, les travaux d'assainissement réalisés nécessitaient de creuser des tranchées relativement profondes incompatibles avec le passage de bus à proximité.

Le projet T4 s'engage cependant réétudier cette problématique la desserte du bas de l'allée de M.Audin par des bus : nous avons bien noté que ceci est important pour la préservation du tissu commercial sur cette zone.

Nous avons bien noté également la demande de rétablir cette desserte bus même pour une durée courte.

Nous indiquons, néanmoins que, au vu de l'ensemble des travaux concessionnaires restant à réaliser, il sera probable, pour des raisons de sécurité, de devoir interrompre lorsque ce sera nécessaire cette desserte temporairement. Cette question sera abordée dès la réunion hebdomadaire en présence des Services Techniques de la ville, le transporteur Transdev, la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage déléguée de la semaine prochaine.

Concernant la proposition d'une desserte par mini bus, le transporteur Transdev a indiqué ne pas pouvoir répondre à la demande car il ne dispose pas de mini bus.

- Nous trouvons qu'il y a une différence de prise en considération des besoins des commerçants entre la ville de Livry-Gargan et notre ville (fermeture de voies, mise en sens unique ...).

Sur Clichy-sous-Bois, ce sont des travaux d'assainissement qui ont eu lieu. Ils sont très lourds à réaliser et répondent à des contraintes particulières.

A l'inverse, la ville de Livry-Gagan n'a pas encore programmé les travaux d'assainissement. Les travaux actuels sont moins impactant pour les riverains.

Néanmoins, il y a eu des travaux lourds durant l'été 2015 sur la ville de Livry-Gargan sur le Boulevard M.Dormoy pour le désamiantage des enrobés de voirie. Lors de la réalisation de travaux au niveau de la place Oissery Forfry, certaines lignes de bus ont également dû être dévoyées.

L'objectif principal du projet en période de travaux préparatoires est de limiter les impacts pour les riverains et, a fortiori, de maintenir le plus possible la circulation et les bus : toutefois, des contraintes des chantiers perturbent nécessairement la vie locale.

Questions accompagnement des commerçants

- Dans le règlement de la CRA, est-ce que les années de références seront des années sans travaux ?
Lors des commissions, le montant de l'indemnisation sera calculé sur la base des 3 meilleures des cinq années échues du chiffre d'affaires sans travaux.

- Il n'est pas possible pour certains de transmettre 5 années car ils n'étaient pas encore installés.
Il est évident que les chefs d'entreprise installés pendant ou après cette période devront transmettre uniquement les liasses fiscales allant de l'année de l'installation à la date de la demande.

Ensuite, l'expert-comptable mandaté pour la CRA sera en charge d'estimer le montant de l'indemnisation si la commission décide que le demandeur a subi un impact sur son activité dû aux travaux.

- Quelle est durée écoulée entre le moment où le dossier est déposé à la CRA et le versement des indemnités ?
La CRA se réunira tous les 2 à 3 mois. Si celle-ci estime que la demande donne droit une indemnisation, et que la MOA décide de suivre l'avis de la CRA, le versement de l'indemnité interviendra dans les 4 à 5 mois après l'avis notifié au demandeur.

Questions relatives au PRU et à la ville

Pour tous les échanges sur les travaux et relocation relatives au PRU et à la ville, veuillez vous reporter à Damien Boucher, Chargé de mission animation et développement commercial/ESS pour la ville de Clichy-sous-Bois, 01 43 88 83 47 / 06 25 85 08 85.